

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID
DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE
- CONFIRMATION DE REFUS PROVISOIRE TOTAL -
(Règle 18ter.3)

I. Office qui envoie la déclaration :	 <p>OFFICE D'ETAT POUR LES INVENTIONS ET LES MARQUES SECTION DE RECHERCHE ET D'EXAMEN DES MARQUES BUCAREST, 5, rue Ion Ghica, Secteur 3, Code 030044, ROUMANIE Téléphone : +40-21-306.08.00/01/02.../28/29 Fax : +40-21- 312.38.19 http : //www.osim.ro e-mail : office@osim.ro</p>
II. Numéro de l'enregistrement international :	933445
III. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international):	Rigs Services Limited , Arch. Makariou III, 2-4 Capital Center, 9th floor, CY-1065 Nicosia (CY) CHYPRE <i>Adresse pour la correspondance:</i> Rigs Services Limited, attn. Marina Medvedeva , Dushinskaya street, 7, bld. 1, RU-111024 Moscow (RU) FÉDÉRATION DE RUSSIE
IV. Après l'examen des documents concernant l'enregistrement international mentionné, effectué par l'examineur: LUIZA MOCANU	
L'Administration de Roumanie décide: <i>La protection de la marque est refusée pour <u>tous</u> les produits et/ou services.</i>	
A. Motivation de cette déclaration: <input type="checkbox"/> ARGUMENTS <input type="checkbox"/> CONSENTEMENT DU TITULAIRE DE LA MARQUE OPPOSEE <input type="checkbox"/> LIMITATION SELON L'ACCORD DU TITULAIRE <input type="checkbox"/> DISCLAIMER <input checked="" type="checkbox"/> ON N'A PAS REPONDU DANS LE DELAI PREVU PAR L'ARTICLE 22 ALINEAT 3 DE LA LOI 84/1998. <input type="checkbox"/> AUTRES MOTIFS. <input type="checkbox"/> MOTIFS ABSOLUTS : Loi no. 84 /1998, art. 5 <input checked="" type="checkbox"/> MOTIFS RELATIFS – MARQUE(S) ANTERIEURE(S) : MI: 913824 / 13.11.2006 Loi no. 84 /1998, art. 6c	
B. Recours contre cette déclaration pourra être présenté: ► Conformément a l'art. 80 de la Loi No. 84/1998 sur les marques et les indications géographiques, « les décisions de l'Office d'Etat pour les Inventions et les Marques concernant l'enregistrement des marques peuvent être contestées auprès de cet Office par le déposant de l'enregistrement de la marque ou, selon le cas, par le titulaire de la marque, dans un délai de trois mois á compter de la communication, avec le paiement de la taxe légale »; ► La contestation contre cette déclaration devra être faite dans le délai ci-dessus indiqué par l'intermédiaire d'un mandataire local agréé par L'Office indiqué en rubrique I. ci-dessus. La liste des mandataires on la retrouve à l'adresse suivante: <u>http://www.osim.ro/index3_files/cons/cons.htm</u> ► Le texte de la Loi No. 84/1998 a été publié dans le Journal Officiel de Roumanie No. 161 du 23 avril 1998.	
V. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :	Chef Service de Marques: Stefan Cocos (Ord.4/2005) 
VI. Date :	950-2008-2 / 20.01.2010